PRÉFET
DE LA SAVOIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Sous-préfecture
d'Albertville

Pôle Sécurité et Citoyenneté
Manifestations Sportives

RECEPISSE DE DÉCLARATION
D'UNE MANIFESTATION SPORTIVE NON MOTORISÉE
(COURSE CYCLISTE COMPÉTITION)

Le préfet de la Savoie
chevalier de la Légion d'honneur
officier de l'ordre national du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2215-1, L3221-4 et L.3221-5 ;
VU le code de la route et notamment ses articles R411-30 à R414-3-1 ;
VU le code de l'environnement et notamment ses articles R414-19 à R414-26 ;
VU le code du sport et notamment ses articles R.331-6 à R.331-11 et A.331-2 à A.331-5 et A.331-37 à A.331-42 ;
VU le décret du 29 juillet 2020 nommant M. Pascal BOLOT, préfet de la Savoie ;
VU le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;
VU l'arrêté préfectoral du 28 juin 2021 portant délégation de signature de M. le préfet à M. Christophe HERIARD, sous-préfet de l'arrondissement d'Albertville ;
VU l'arrêté N°22-AT-0981 du 10 mai 2022 du Conseil Départemental portant réglementation de la circulation ;
VU l'attestation de police d'assurance, transmise par l'organisateur au dossier de déclaration, couvrant sa responsabilité civile, celle des participants à la manifestation et de toute personne nommément désignée par l'organisateur qui prête son concours à l'organisation de celle-ci ;

SUR proposition de M. le sous-préfet d'Albertville,

DELIVRE RECEPISSE

Au «Comité d'Organisation du Tour Nord-Isère - COTNI», représenté par M. Michel BAUP, sis 67, ZA Bel Air – 38110 Sainte-Blandine, de sa déclaration faisant connaître son intention d'organiser la course cycliste intitulée «Alpes Isère Tour 2022», du 25 au 29 mai 2022, avec un passage en Savoie le 29 mai 2022.

I. Caractéristiques de l'épreuve :

La course cycliste «Alpes Isère Tour 2022» a été déclarée auprès de la sous-préfecture d'Albertville le 14 février 2022.

Le 29 mai 2022, le début de la course est prévu à 8h00 et la fin de la course est fixée à 18h00. Cette manifestation comportant au maximum 132 participants devra se dérouler suivant l'itinéraire et les modalités définies au dossier transmis par l'organisateur.

II. Régime de circulation :

Cette épreuve circulera sous le régime du **strict respect du code de la route** sur la totalité du parcours à l'exception de la D46, du PR 0+0000 au PR 2+0200, et de la D912 du PR 50+0500 au PR 60+0000 (Saint-Christophe-la-Grotte, Entremont-le-Vieux et Saint-Pierre d'Entremont) où les participants de l'épreuve sportive bénéficient d'un **usage exclusif temporaire de la chaussée** de **11h30 à 13h00**.Tout conducteur d'un véhicule qui circule sur la chaussée doit laisser le passage, s'arrêter ou se garer. Les conducteurs ne peuvent reprendre leur marche qu'au signalement des représentants de l'organisation ou après le passage

Sous-préfecture d'Albertville – 86 rue Jean-Baptiste Mathias – CS 50112
73207 ALBERTVILLE Cedex
Tél : 04 79 32 06 55 / Télécopie : 04.79.10.41.26
Mél : sp-albertville@savoie.gouv.fr
Site internet : www.savoie.gouv.fr

du véhicule signalant la fin de la manifestation.
Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de secours. Une signalisation appropriée est mise en place pour avertir les usagers de la route.

Le pétitionnaire devra veiller à ce que le stockage des véhicules (en sens inverse de la course) pour les nécessites du passage des coureurs se fasse dans des zones sécurisées qui n'engendre pas de remontée de file dans des zones dangereuses du fait de la présence de risque naturel ou d'absence de visibilité.
La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, le Comité d'Organisateur du Tour Nord Isère.

Des signaleurs, en nombre suffisant, seront mis en place ainsi que des véhicules d'accompagnement.

La manifestation étant placée sous convention avec la Gendarmerie, un service d'ordre particulier sera mis en place lors de cette journée.

III. Engagements de l'organisateur :

Il appartient à l'organisateur de consulter les autorités municipales et départementales concernées par le déroulement de cette épreuve, et éventuellement les services de gendarmerie ou de police compétents, afin de vérifier qu'aucune épreuve sportive n'a été autorisée à la même date et si des travaux de voiries sont ou non en cours sur l'itinéraire.

La sécurité de cette manifestation relève de l'entière responsabilité de l'organisateur. Une vigilance toute particulière de l'organisateur (consignes, décision d'annulation...) est requise en cas de dégradation météo ou de conditions de parcours dégradées. L'organisateur s'engage à annuler la manifestation en cas d'intempéries.

L'organisateur déclare :
- avoir effectué les demandes d'arrêtés de circulation et de stationnement auprès des maires des communes traversées, ainsi que du conseil départemental ;
- avoir pris connaissance des règles techniques de sécurité établies par la fédération française délégataire concernée afin d'adapter le dispositif de secours et de sécurité à la manifestation ;
- que les signaleurs engagés pour la surveillance des points sensibles de la course sont majeurs, titulaires d'un permis de conduire en cours de validité le jour de la manifestation et répondent aux critères exigés par la circulaire interministérielle portant simplification réglementaire des épreuves sportives et clarification des conditions d'indemnisation des services d'ordre. La liste des signaleurs est annexée au présent récépissé ;
- assurer que les participants sont reconnus aptes physiquement et que les mineurs sont, en outre, munis d'une autorisation écrite des parents ou des tuteurs légaux, ou d'une licence sportive ;
- que les moyens de secours seront adaptés, conformément aux règles techniques et de sécurité (RTS) de la fédération de rattachement ;
- que le responsable du PC course devra être joignable à tout moment (n°PC course : 06 40 63 18 03) ;
- prendre à sa charge, le cas échéant, les frais du service d'ordre exceptionnel mis en place à l'occasion du déroulement de l'épreuve, ainsi que les frais de secours nécessités par celle-ci, et d'assurer la réparation des dommages, dégradations, modifications de toute nature de la voie publique ou de ses dépendances imputables aux concurrents, à l'organisateur ou à ses préposés ;
- être débiteur envers l'État et les collectivités territoriales des redevances représentatives du coût de la mise en place du service d'ordre particulier nécessaire pour assurer la sécurité des spectateurs et de la circulation lors du déroulement de la manifestation.

IV. Environnement :

L'organisateur doit veiller à la propreté des lieux traversés par la manifestation par tous moyens qu'il jugera utile afin de maintenir la chaussée en bon état.
Il lui revient de prévoir des sites de tri de déchets ou de ramassage de ces derniers, tout en s'assurant auprès des participants du bon respect des consignes en matière environnementale. Le Conseil Départemental se réserve ainsi le droit de facturer à l'organisateur toute intervention de ses équipes rendue nécessaire à la suite d'une manifestation pour un ramassage de déchets.

Il convient de rappeler qu'en application de l'instruction n° 95-194 JS du 14 décembre 1995, le port du casque à coque rigide est obligatoire pour les coureurs cyclistes participant sur le territoire national à toutes les épreuves amateurs régies entre autres par la F.F.C.

L'organisateur devra procéder à sa charge à l'information des usagers et riverains concernés par le passage de cette manifestation.

Par ailleurs, l'organisateur sera tenu de diffuser une information pour les usagers et les riverains concernés par la manifestation, à l'aide de panneaux de pré-information notamment, positionnés aux principaux points du parcours. Cette signalisation devra être mise en place en accord avec les services gestionnaires des voiries concernées.

Mmes et MM. les maires des communes concernées ordonneront toutes mesures qu'ils jugeront utiles en vue de garantir l'ordre et la sécurité publique dans la traversée de leur agglomération. Les arrêtés éventuellement pris à cet effet seront notifiés à l'organisateur de l'épreuve sportive par les soins de Mmes et MM. les maires.

Albertville, le 11 MAI 2022

Le préfet,
pour le préfet et par délégation,
le sous-préfet d'Albertville,

Christophe HERIARD

P.J. : Note d'information et liste des signaleurs
Copies :

- M. le commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Savoie
- M. le président du conseil départemental - DRD
- M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours
- Mmes et MM. les maires concernés

PRÉFET
DE LA SAVOIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Sous-préfecture
d'Albertville

Pôle Sécurité et Citoyenneté
Manifestations sportives

NOTE D'INFORMATION

«ALPES ISERE TOUR 2022»
du 25 au 29 mai 2022

Sur la base des éléments que vous avez communiqués dans le dossier de déclaration et des modifications intervenues à votre demande, vous trouverez ci-dessous une synthèse des recommandations principales relatives à la manifestation sportive dont vous assurez l'organisation :

Caractéristiques de l'épreuve

La course cycliste intitulée «Alpes Isère Tour 2022 », du 25 au 29 mai 2022, a été déclarée auprès de la sous-préfecture d'Albertville le 14 février 2022.

Le départ de la course est prévu à 8h00 et la fin de la course est fixée à 18h00 .

Dispositif de sécurité

Il est recommandé à l'organisateur :
- de pouvoir communiquer, sans délai, aux participants, aux postes de secours et aux signaleurs, les décisions prises, (consignes, décision d'annulation...) en cas de dégradation météo ou de conditions de parcours dégradées ;
- de mettre en place un dispositif de sécurité, pour les spectateurs, dans les secteurs de la zone de départ et de la zone d'arrivée ;
- de prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires pour assurer le bon déroulement de l'épreuve et un bon encadrement des coureurs ;
- de prendre également toutes dispositions pour assurer la sécurité des spectateurs et celle des autres usagers de la route.

Signaleurs à poste fixe et signaleurs mobiles à motocyclettes

Il est recommandé à l'organisateur :
- de prendre en charge la totalité du dispositif de sécurité en mettant en place à tous les endroits de l'itinéraire susceptibles de présenter un risque, un nombre suffisant de signaleurs compétents et identifiables qui garantiront, sous leur responsabilité, la sécurité des participants et des usagers de la route, notamment au niveau des différentes intersections et traversées de routes ;
- que les signaleurs soient porteurs individuellement d'une copie du récépissé de déclaration de l'épreuve qui ne préjuge pas du respect des autres décisions prises par les différentes autorités concernées par cette manifestation et en particulier par les gestionnaires des routes qui ont réglementé la circulation.
- que les signaleurs à poste fixe soient identifiables au moyen d'un brassard ou d'une chasuble portant la mention "course" et devront utiliser des piquets mobiles à deux faces (rouge et verte), modèle K 10 ;
- de contrôler la capacité des acteurs de l'organisation et des signaleurs à effectuer leur mission en sécurité (équipements, connaissance du règlement, contraintes physiques de la mission...) ; une information devra être faite à l'ensemble de ces personnes sur leur mission de sécurité ;
- qu'une attention toute particulière doit être portée sur le balisage du parcours (fléchage), ainsi qu'au positionnement judicieux des signaleurs aux points stratégiques du parcours.

Sous-préfecture d'Albertville – 86 rue Jean-Baptiste Mathias – CS 50112
73207 ALBERTVILLE Cedex
Tél : 04 79 32 06 55 / Télécopie : 04.79.10.41.26
Mél : sp-albertville@savoie.gouv.fr
Site internet : www.savoie.gouv.fr

Dispositif de secours

La sécurité du public devra être assurée, conformément au G.N.R sur les D.P.S, par au moins une équipe de deux secouristes formée aux gestes de premiers secours dotée du matériel adéquat.

La sécurité des participants devra être assurée, conformément aux RTS de la fédération de rattachement par au moins une équipe de secouristes formée aux gestes de premiers secours, dotée d'un véhicule pour se déplacer sur le parcours, si besoin est, du matériel de secours adéquat et de moyens radio, propres à l'organisation, lui permettant d'être joignable en permanence (boucle<12km).
De plus, des signaleurs statiques ou à moto devront être positionnés aux points stratégiques de la course.

L'organisateur devra permettre, en permanence et en sécurité, le libre accès des secours en tout point du parcours.

Un contact téléphonique avec le CTA-CODIS devra impérativement être réalisé par le directeur de course ou son responsable de sécurité, via le 112, pour les avertir du début et de la fin de la manifestation, ou pour toutes interventions nécessitant l'engagement des moyens de secours publics.

En cas d'intervention, il devra confirmer la neutralisation de la course, donner le point de cisaillement ainsi que l'autorisation explicite à l'engagement des engins sapeurs-pompiers sur le parcours et rappeler les éventuelles consignes de sécurité particulières.

Service d'ordre

Aucun service spécifique ne sera mis en place par la gendarmerie nationale.

Reconnaissance de l'itinéraire

L'organisateur devra procéder, quelques jours avant la course, à une reconnaissance de l'itinéraire et prendre contact avec les services gestionnaires de la voirie municipale en vue de résoudre les difficultés qui pourraient être rencontrées du fait de l'état des routes.

Protection de l'environnement et conservation d'un site NATURA 2000

En application de la loi du 3 janvier 1991, il est rappelé que toute circulation de véhicules à moteur est interdite sur les chemins non ouverts à la circulation. En conséquence, seuls pourront être autorisés à les emprunter les véhicules motorisés utilisés lors de secours.

Il est recommandé à l'organisateur :
- que le parcours soit soigneusement nettoyé à l'issue de la manifestation, notamment par la collecte de l'ensemble des déchets ;
- que l'organisateur et les participants ne jettent pas des journaux, imprimés, prospectus, tracts, échantillons et n'apposent pas des affiches publicitaires ou autres sur les plantations ou les dépendances du domaine public, sous peine de sanctions prévues par l'article R 632-1 du code pénal sans préjudice de poursuites qui pourraient être intentées en cas d'accident.

LISTE **SIGNALEURS** SAISON 2022 **FFC**

Association :

Président : **Michel BAUP**

Adresse : ZA de Bel Air
38110 SAINTE BLANDINE

Téléphone : 04.74.27.91.36/06.03.44.87.12

E.MAIL : m.baup@cotni.fr

MANIFESTATION : **COURSE CYCLISTE A ETAPES**

DATES : **25 au 29 Mai 2022**

LIEU : **BOURGOIN-JALLIEU et environs**

SIGNALEURS AIT 2022

NOM	PRENOM	DATE+LIEU NAISSANCE	N° PERMIS	DATE PERMIS	PREFECTURE	ADRESSE 1	ADRESSE 2	CP	VILLE
ALDEBERT	Jacques	17/08/1957 MENDE	14AM45005	14/11/1988	ISERE	11 route de Monceau		8110	ROCHETOIRIN
AYRAULT	Pascal	31/07/50 POITIERS	28159/73	12/4/1974	RHONE	17 rue Jean Louis Barrault		69330	MEYZIEU
BALAY	Vincent	16/01/66 EPINAL	D1FRA15A074489 6200729	10/2/1984	RHONE	17 rue Blaise Pascal		69740	GENAS
BALFIN	Jean Paul	21/07/47 LYON	626 523	10/5/1966	RHONE	13 Ch. Du Couloud		69720	ST LAURENT DE MURE
BALLERAND	Daniel	25/03/1956 VIENNE	345113	29/1/2003	ISERE	90D, rue Vimaine	Résidence Le Marly	38200	VIENNE
BARBIER	Michel	19801	202180	17/4/1968	SAONE ET LOIRE	95, rue du Clos		38550	CHEYSSIEU
BARRIER	Alain	13/11/1953 Vienne	281137	19/1/1972	GRENOBLE	06 hameau des cerisiers		38150	ROUSSILLON
BELLMAIN	Jeanine	07/07/1948 PONT DE BEAUVOISIN	187059	27/10/1966	ISERE	899 route du Guiers		73520	SAINT BERON
BELLOT	Charles	07/06/1951 CORBELIN	257977	6/9/1971	GRENOBLE	374 route du Ginard		38630	CORBELIN
BERTHON	Patrick		780938111174	22/12/2004	GRENOBLE	815 route de Vienne en Vachère		38270	BEAUREPAIRE
BLANC	Jean Claude	13/09/51 AMBERT	181 125	22/9/1971	PUY DE DOME	4 Allée Fanny		69740	GENAS
BLANC	Chrisitine	04/06/56 AMBERT	249 763	24/5/1975	PUY DE DOME	4 Allée Fanny		69740	GENAS
BONHOMME	Jacky	13/10/38 MACON	356 341	24/2/1961	RHONE	3 Allée des Colibris		69740	GENAS
BORNICAT	Gérard	12/03/46 LYON	110 279	8/1/1963	RHONE	57 rue de la Fraternité		69740	GENAS
BOUFFART	Samuel	13/02/1952 CHENAY	195833	22/12/2000	ISERE	326, chem. de l'Abri		38121	CHONAS L'AMBALLAN
BOURDILLON	Alain	27/09/1952 VEYRINS	308591	13/9/1973	ISERE	16 impasse des Charmilles		38630	VEYRINS THUELLIN

SIGNALEURS AIT 2022									
NOM	PRENOM	DATE+LIEU NAISSANCE	N° PERMIS	DATE PERMIS	PREFECTURE	ADRESSE 1	ADRESSE 2	CP	VILLE
BOURGUELAT	Françis	22/08/1953 ARCHERES LA FORET	220475	22/9/1971	SEINE ET MARNE	497 route de Sermerieu		38510	MORESTEL
BRANCHE	Roger	09/05/54 LYON	8569-73	1/12/1973	RHONE	25 R Olivier de Serres		69720	ST BONNET DE MURE
BRENOD	Pierre	05/03/1957 LE BREUIL	316525	7/2/1974	ISERE	13, rue du Revoux		69420	AMPUIS
BRESSAND	Georges	12/11/1951 SAINTE COLOMBE	245020	29/8/2007	ISERE	18, Le Parc Varambon		38370	SAINT CLAIR DU RHONE
CADORET	Alain	29/06/1954 CHATOUX	317216681	19/9/1974	MARSEILLE	8 impasse nationale		13110	PORT DE BOUC
CATTIN	Serge	27/12/1970 BOURGOIN-JALLIEU	890938111228	25/6/1990	ISERE	263 route de Vasselin		38510	SAINT SORLIN DE MORESTEL
CHERCHI	Gavino	27/10/1955 SARDAIGNE	510575	2/10/1976	RHONE	171, chemin du Morand		38200	VILETTE DE VIENNE
CHOL	Jacques	03/10/43 SAINT ETIENNE	240 634	20/1/1962	RHONE	5 allée de la Grimaudière		69740	GENAS
CHUFFART	Charles-Nicolas	19668	973267	20/9/1971	NORD	3 rue Eymard Duvernay		38700	LA TRONCHE
CLO	Georges	07/09/1956 VIENNE	3344255	26/10/1992	ISERE	154, rue de Chanet		38370	SAINT PRIM
CLO	Françoise	07/06/1957 VIENNE	750838110164	17/3/1976	ISERE	154, rue de Chanet		38370	SAINT PRIM
CUFINO	Annick	14/08/1958 BOURG D'OISANS	780938112303	13/2/1979	ISERE	6 route du Village		38110	ROCHETOIRIN
DEFRETIN	Rose	22/09/1959 CREIL	771060100129	16/2/1999	ANNECY	221 rue de la république		74330	EPAGNY
DELPHIS	Jean-Pierre	12/01/1969 AIX LES BAINS	860238110270	11/6/1986	ISERE	29 rue Charles Baudelaire		74600	SEYNOD
DELUBAC	Lilyan	17/01/1962 GRENOBLE	19AJ02824	18/7/1985	ISERE	39 route de Bonpertuis		38850	CHIRENS
DELUBAC	Jean-Louis	26/12/1956 LA TRONCHE	14AP60028	15/6/1976	ISERE	1 rue de la Contessière		38490	LES ABRETS EN DAUPHINE
DEMEURE	Jean-Pierre	27/11/195 OULLINS	780969111865	7/2/1979	RHONE	114 chemin Ampère		38510	MORESTEL
DETROYAT	Claude	21824	17AB22813	19/10/1979	ISERE	1 allée des glaïeuls		38120	SAINT EGREVE
DOCHER	Jean- Claude	17/10/1956 SAINTE COLOMBE	6673/74	2/7/1975	SAVOIE	17, rue du Grand Chêne		38550	CLONAS SUR VAREZE
DREVON	Bernard	11/01/50 LYON	690 266	23/2/1968	RHONE	14 rue Hector Berlioz		69740	GENAS
DREVON	Richard	20/02/71 DECINES	890 169 112 089	29/6/1989	RHONE	14 rue Hector Berlioz		69740	GENAS

SIGNALEURS AIT 2022

NOM	PRENOM	DATE+LIEU NAISSANCE	N° PERMIS	DATE PERMIS	PREFECTURE	ADRESSE 1	ADRESSE 2	CP	VILLE
DULOUT	Yann	15/05/1976 CLAMART	920692100044	16/10/2009	ISERE	117 impasse du Vallon		73100	GRESY SUR AIX
FALCO	Christian	22/06/1956 CONDRIEU	306762	11/4/1974	ISERE	6,clos des Terrasses		38550	LE PEAGE DE ROUSSILLON
FAY	Lucien	07/01/52 DALAT	206 927	17/10/1975	AIN	18 rue de la Boutasse		69740	GENAS
FENEUIL	Christian	12/02/1956 RUMILLY	760674100188	28/4/2006	HAUTE SAVOIE	1 impasse des bouleaux		74100	VETRAZ
FLECHON	Daniel	23/09/1962 ST Germain En Laye	19AB50595	30/10/1980	GRENOBLE	27 rue du château d'eau		38150	ROUSSILLON
GAGGIO	Hervé	21/03/1956 BOURG EN BRESSE	223623	1/10/1998	BOURG EN BRESSE	156 grande rue		1150	SAINT SORLIN EN BUGEY
GARNODON	Georges	23/08/1942 SAINTE COLOMBE	720138110052	10/11/1994	RHONE	282, route de Petit Cour		38150	VERNIOZ
GERMAIN	Brigitte	30/08/1958 ROUSIES	861059560133	19/12/1986	NORD	277 route du Stade		73240	SAINT GENIX SUR GUIERS
GERMAIN	Didier	15/02/1960r FERRIERES LA GRANDE	811059560701	6/1/1982	NORD	277 route du Stade		73240	SAINT GENIX SUR GUIERS
GIROUD	Hervé	12/04/1957 BOURG EN BRESSE	15AR38879	29/6/1979	ISERE	97 route de Montgontier		38260	GILLONAY
GONCALVES	Miguel	05/05/1962 Portugal	15AXO1252	25/11/2015	SAVOIE	21 montée de tresserve		73100	TRESSERVE
GOYET	Renaud	15/05/1972 BOURGOIN	900738111367	14/9/1992	LYON	1 chemin des traineaux		38300	RUY MONTCEAU
GRAND	Gilles	05/10/1956 GRENOBLE	770138111555	17/2/1981	ISERE	4 rue des Autres Planètes		38080	L'ISLE D'ABEAU
GUICHERD	Mireille	29/11/54 LYON	750 969 112 310	21/7/1977	RHONE	26 rue de l'Egalité		69740	GENAS
HAU	René	03/02/46 LYON	554 739	29/4/1964	RHONE	79 rue Edmond Locard		69005	LYON
HERNANDEZ	Jean-Pierre	24/06/1960 Aubenas	20AU12491	23/11/2020	GRENOBLE	8 chemin du bois blanc		38550	CLONAS SUR VAREZE
HERVE	Corentin	01/02/1996 LYON	19AK09653	24/5/2019	LYON	41 rue de la fondation Dorothée Petit		69540	IRIGNY
HUGEL	Philippe	11/06/1952 OMANS	780669111304	29/9/2003	ISERE	120 chemin de l'aiguille		38330	BIVIERS
ISSALY	Véronique	9/09/1959	780281110395	25/4/1978	TARN	1143 route de Serrières		38510	MORESTEL
JOLY	Eric	21/03/1969 CHAMBERY	880273201271	22/3/1993	HERAULT	71 bis rue de la république		38490	LES ABRETS EN DAUPHINE
JULLIEN	Gabriel	18857	258856	14/10/1970	ISERE	28 rue PIERRE Semart BT4		38950	SAINT MARTIN LE VINOUX

SIGNALEURS AIT 2022

NOM	PRENOM	DATE+LIEU NAISSANCE	N° PERMIS	DATE PERMIS	PREFECTURE	ADRESSE 1	ADRESSE 2	CP	VILLE
KEZER	Michel	30/10/48 BUDAPEST	192 714	4/2/1967	RHONE	12 R Olivier de Serres		69720	ST BONNET DE MURE
KIRCHEVIN	Daniel	18/05/39 LYON	393 948	20/12/1957	RHONE	3 Chemin du Petit Chapulay		69720	ST BONNET DE MURE
LAFFONT	Bernard	19436	848425	2/3/1998	RHONE	256, montée		69700	LOIRE SUR
LAFFONT	Annick	02/12/1953 SAINTE COLOMBE	887576	5/6/1973	RHONE	256, montée Moussièr		69700	LOIRE SUR RHONE
LAMBERT	Roland		781138112879	19/4/1979	GRENOBLE	433 route de Viriville		38270	MARCOLLIN
LARDET	Daniel	27/05/1946 LA CLAYETTE	150343	27/8/1964	SAONE ET LOIRE	Res Couleurs Bat A459 rue de la Baube		38510	MORESTEL
LARUE	Marcel	13/01/1960 Lyon 2eme	810669120120	10/6/1981	NANTES	1 Impasse des mésanges		38550	CLONAS SUR VAREZE
LECORRE	Gérard	14/06/1948 PARIS 15	130313	17/4/1998	PARIS	17 route de la Grezille		49700	AMBILLOU CHATEAU
LIARD	David	27/11/1971 ARGENTAN	901161100414	28/3/1995	ISERE	138 impasse de la Combe		73520	LA BRIDOIRE
LIEGEOIS	Patrick	01/12/1957 VALENCIENNES	A156/727	29/4/1980	NORD	150 route de l'Arve		74700	SALLANCHES
LUCCHETTI	Daniel	06/05/44 LYON	545 856	25/7/1964	RHONE	16 rue des Zephirs		69740	GENAS
MARION	Christian		32841/73	23/1/1974	LYON	800 route de Bougé		26210	EPINOUZE
MARTIN	Jacques	17682	751625400	10/10/1966	PARIS	9 avenue du Vercors		38240	MEYLAN
MARTIN /PLATTAR D	Marie	19893	337533	7/5/1975	ISERE	9 avenue du Vercors		38240	MEYLAN
MARZO	Germain	28/05/47 BARCELONE	124 721	29/1/1964	RHONE	16 rue Hector Berlioz		69740	GENAS
MARZO	Nicole	31/03/47 LYON	728 630	13/12/1968	RHONE	16 rue Hector Berlioz		69740	GENAS
MEUNIER	Denis	20970	771126320151	10/11/1977	VALENCE	375 avenue Léon Laurent		26190	SAINT NAZAIRE
MICHON	Pierre		770738110928	23/1/1978	GRENOBLE	241 route de Beaurepaire		38270	MARCOLLIN
MINGAT	Gilles	03/06/1957 SAINT MARCELLIN	750938112380	17/3/1976	ISERE	8 rue Pasteur		38630	LES AVENIERES
MINGAT	Joelle	20/12/1958 VIZILLE	800738110170	16/10/1980	ISERE	8 rue Pasteur		38630	LES AVENIERES
MIOCH	Gérard	11/04/1956 PONT DE BEAUVOISIN	331454	31/3/1976	ISERE	100 rue de Victor Hugo		38630	LES AVENIERES

SIGNALEURS AIT 2022

NOM	PRENOM	DATE+LIEU NAISSANCE	N° PERMIS	DATE PERMIS	PREFECTURE	ADRESSE 1	ADRESSE 2	CP	VILLE
MOENCH	Olivier	25818	21AL11384	10/9/1988	ISERE	30 bis route		38550	CLONAS SUR
MOIROUD	Gérard	21/12/1956 CORBELIN	NL 60897	10/10/1975	ISERE	64 impasse des palombes		38630	LES AVENIERES
MOIROUD	Jocelyne	04/02/1960 PONT DE BEAUVOISIN	781138111683	9/1/1979	ISERE	64 impasse des palombes		38630	LES AVENIERES
MOUCHET	Gérard	19079	260751	2/12/1970	ISERE	11 rue d'Argil		38150	VERNIOZ
NICOLAS	Joel	15/06/57 LYON	750 969 112 836	3/12/1975	RHONE	17 bis rue du couloud		69720	ST LAURENT DE MURE
NOGUIER	Jean- Claude	12/05/1958 MONTELIMAR	760526310309	12/5/1979	NYONS	Place Jean Louis Machon		26700	PIERRELATTE
ORIOL	Jean-Paul	13/10/1953 Villié Morgon	853287	29/014/1972	RHONE	21 rue Maurice Genevoix		38150	ROUSSILLON
PASSONI	Patrick	2/03/1968	20AD28295	24/11/1986	ISERE	343 chemin du Blutinay		38490	CHIMILIN
PAULI	Daniele	02/06/47 LYON	172 955	20/12/1966	ISERE	Planaise Rue de la Fraternité		69740	GENAS
PERRIER	René	16/08/1960 Lyon 2eme	781138110481	4/9/2009	GRENOBLE	7 Impasse bois coucou		38550	SAINT MAURICE L'EXIL
PESSEL	Hervé	02/12/54 QUIMPERLE	264 580	16/1/1974	MORBIHAN	11 Chemin sous le Bois		69740	GENAS
PESSEL	Christiane	29/09/51 LYON	750 752	2/2/1970	RHONE	11 Chemin sous le Bois		69740	GENAS
PETITJEAN	Gaston	08/11/1947 ALGERIE	DIFRA15AS87679	16/11/1988	SAVOIE	31 route de la ville sous chamoux		1270	COLLIGNY
POIROT	Philippe	22/01/1963 TUBINGEN	820894220277	18/8/1987	VAL DE MARNE	122 Impasse de la Brula		38550	CHEYSSIEU
PONS	Olivier	24707	860415100145	16/11/2004	CANTAL	Rue des Crêtes		38370	SAINT PRIM
RASPAIL	Philippe	15/05/1961 DIEULEFIT	771026310896	10/2/1987	ISERE	3 rue Marcel Peretto		38100	GRENOBLE
RATTO	André	08/01/1959 VOIRON	761238	11/6/2009	ISERE	881 route du Devin		38630	LES AVENIERES
REY	Jean-Paul	11/01/1960 TARARE	800269111950	10/9/1980	RHONE	575b route des Granges		38440	MOIDIEU DETOURBE
REYNAUD	Michel	23/03/1951 Tournon sur Rhône	234023	20/11/1969	ISERE	7 rue du 14 juillet		38550	CLONAS SUR VAREZE
RIGOLLOT	Yves	31/09/1957 BAR SUR AUBE	84111031007	29/6/1987	AUBE	18 impasse des Geules Noires		10370	VILLENAUXE LA GRANDE
ROBIN	Bernard	08/06/1955 VIENNE	312940	9/4/1974	ISERE	468 chemin de Seigne		38200	VIENNE

SIGNALEURS AIT 2022									
NOM	PRENOM	DATE+LIEU NAISSANCE	N° PERMIS	DATE PERMIS	PREFECTURE	ADRESSE 1	ADRESSE 2	CP	VILLE
ROCHET	Bernard	11/01/1953 JALLIEU	268214	20/9/1971	ISERE	344 route du Pontet		38110	LA BATIE MONTGASCON
ROSSAT	François	18935	70721	14/11/1974	RHONE	94 impasse des Lys		38138	LES COTES D'AREY
SALOMON	Bernard	03/09/1954 SAINTE COLOMBE	284406	11/7/1973	ISERE	586 chem de Sambillot		38121	CHONAS L'AMBALLAN
SARTRE	Gilbert	19/09/1959 LYON 2	17AU71846	23/6/2004	ISERE	60 avenu San Vicente del Raspeig		38080	L'ISLE D'ABEAU
SAVARIAU	Bernard	06/05/1950 PARIS 14ème	241751	3/9/2013	MORBHIAN	7 cité de la Bichonnière		38510	MORESTEL
SEURRE	Jean Georges	02/02/47 BRON	583 894	17/2/1965	RHONE	120 rue V. Broizat		69720	ST LAURENT DE MURE
SEUX	Yves	20703	73931	5/11/1974	ARDECHE	104, chemin de St Laurent		38121	CHONAS L'AMBALLAN
SMITH	Brian	30/08/1966 STOKE-ON-TRENT	14AK37828	31/1/1991	GRANDE BRETAGNE	10 chemin du Grand Laval		69210	BULLY
STRIZZOLO	Alain	18/03/1949 PASSY	201406	26/2/1968	HAUTE SAVOIE	121, lot. Clos Lavandes		38150	ASSIEU
TESTUD	Patrick	09/06/1956 AUBENAS	74893	12/10/1994	LYON	30 rue du moulin		69700	GIVORS
TRILLAT	Jean Pierre	30/05/1969 JALLIEU	201533	20/11/2002	ISERE	125 rue Marcel Pagnol Chatanay		38110	LA TOUR DU PIN
VALLIN	Bernard	30/05/1945 LYON	532762	11/6/1963	RHONE	24 place des écoliers		38110	FAVERGES DE LA TOUR
MOGA	Frederic	05/06/56 AGEN	150835 ou19A044077	31/7/2019	RHONE	7 rue Bel Air		69720	ST LAURENT DE MURE
VITRANT	Jean-Emile	26/12/1960 VALENCIENNES	791059570560	24/5/1993	RHONE	10 rue de la combabelle		69690	BRUSSIEU